

# STSWEB : MISSIONS PARTICULIÈRES

Présentation de l'option « Indemnité de missions particulières » créée suite aux décrets ORS et IMP.

# SOMMAIRE

- Rappel du cadre réglementaire
- Architecture budgétaire et dotation HSA/IMP
- Différences ARE / IMP
- Description des écrans
- Aide en ligne – Simulation
- Calendrier prévisionnel

# RAPPELS DU CADRE GÉNÉRAL RÉGLEMENTAIRE (1/2)

## ENSEIGNEMENT PUBLIC

- Décret n°2014-940 du 20 août 2014 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré et décret n°2014-941 du 20 août 2014 portant modification de certains statuts particuliers des personnels enseignants relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
- Décret n°2015-475 du 27 avril 2015 instituant une indemnité pour mission particulière allouée aux personnels enseignants et d'éducation exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré ;
- Circulaire DGRH B1-3 n°2015-057 du 29 avril 2015 relative aux Missions et obligations réglementaires de service des enseignants des établissements publics d'enseignement du second degré ; (BO du 30/04/2015)
- Circulaire DGRH B1-3 n°2015-058 du 29 avril 2015 relative aux modalités d'attribution de l'indemnité pour mission particulière (IMP) ; (BO du 30/04/2015)

# RAPPELS DU CADRE GÉNÉRAL RÉGLEMENTAIRE (2/2)

## ENSEIGNEMENT PRIVÉ

- **Code de l'éducation :**

- Art. L. 914-1 : « Les conditions générales qui déterminent les conditions de service (...) des maîtres titulaires de l'enseignement public (...) sont applicables également et simultanément aux maîtres [contractuels et agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat]. »
- Art. R. 914-3 : Les maîtres contractuels ou agréés sont soumis aux obligations de service prévues par la réglementation en vigueur pour les personnels de même catégorie exerçant dans les EPLE.
- Art. R. 914-83 : La rémunération des maîtres comprend notamment les mêmes indemnités que les enseignants du public.

- **IMP**

- Décret n° 2015-605 du 3 juin 2015 portant dispositions particulières relatives à l'indemnité pour mission particulière allouée aux maîtres des établissements d'enseignement privés du second degré sous contrat
- Circulaire n° 2015-093 du 25-6-2015 Modalités d'attribution de l'indemnité pour mission particulière (IMP) Précisions concernant les maîtres des établissements d'enseignements privés du second degré sous contrat

# IMP : ARCHITECTURE BUDGÉTAIRE ET DOTATION HSA/IMP

- L'IMP se substituant largement aux ARE, il a été choisi de développer sa gestion dans **STWeb** afin de ne pas bouleverser les pratiques des chefs d'établissement.
- Une modification du plan budgétaire pour cette indemnité avec l'introduction d'une enveloppe budgétaire initiale IMP pour l'académie (IMA) et pour les établissements (IME), ces deux enveloppes se déclinant par département jusqu'à l'établissement.
- Les montants des enveloppes d'IMP ont été notifiés dans les BOPA initiaux. Le cas échéant, des ajustements entre les enveloppes IMP et HS seront opérés à partir des échanges intervenus lors des visioconférences DAF/DGRH/DGESCO du « printemps 2015 ».

# DIFFÉRENCES ENTRE DÉCHARGES (ARE) / IMP (ÉTABLISSEMENT)

## ARE

- Activité à Responsabilité Etablissement
- Est imputée sur les heures de service de l'enseignant
- Peut donc générer de l'HS
- Le paiement est validé lors de la mise en paie des campagnes RS
- Exclusive des IMP de même type
- Soumise aux mêmes contrôles que pour les services (fonction, grade, modalité de service...)
- Gérée dans STSWeb dans le menu *Services et ARE / gestion*

## IMP

- Indemnité de Missions Particulières
- Indemnité donc indépendante des heures de service de l'enseignant
- 5 taux annuels forfaitaires : 312,50€ ; 625€ ; **1 250€** ; 2 500€ ; 3 750€
- Le paiement est validé lors de la mise en paie des campagnes RS
- Exclusive des ARE de même type
- Contrôle sur les grades des personnels enseignants (public et privé) et des personnels d'éducation (public) ainsi que sur les fonctions ADA, APP, CTR, DIR, DOC, EDU, EEI, ENS, FIJ et INJ
- Gérée dans STSWeb dans le menu *Indemnité / Missions particulières*

# IMP : TYPES DE MISSION POUR 2015

Libellé court	Libellé long	Libellé édition	SI
COOR.DISC	COORDINATION DE DISCIPLINE(S)	Coordination de discipline(s)	PU / PR
CO.TECHNO	COORDINATION DISCIPLINE TECHNOLOGIE	Coordination de la discipline technologie	PU / PR
COOR.APSA	COORDINATION ACTIVITÉS PHYS SPORT ARTS	Coordination des activités physiques, sportives et artistiques	PU / PR
COOR.CYENS	COORDINATION DE CYCLE D'ENSEIGNEMENT	Coordination de cycle d'enseignement	PU / PR
COOR.NIVEN	COORDINATION DE NIVEAU D'ENSEIGNEMENT	Coordination de niveau d'enseignement	PU / PR
REF.CULT	RÉFÉRENT CULTURE	Référent culture	PU / PR
REF.NUM	RÉFÉRENT RESSOURCES PÉDAGO NUMÉRIQUES	Référent pour les ressources et usages pédagogiques numériques	PU / PR
TUT.LYCEE	TUTORAT DES ÉLÈVES EN LYCÉE	Tutorat des élèves en lycée	PU / PR
REF.DS	RÉFÉRENT DÉCROCHAGE	Référent décrochage	PU / PR
Missions établissement d'intérêt pédagogique ou éducatif			
AC.ELE.DIF	ME PEDAGO/EDU : ACC ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ	Mission etab pedago ou edu : accompagnement des élèves en difficulté	PU / PR
AC.ELE.MIG	ME PEDAGO/EDU : ACC ÉLÈVES MIGRANTS	Mission etab pedago ou edu : accompagnement des élèves migrants	PU
A.ELE.SH	ME PEDAGO/EDU : AIDE ÉLÈVES SH	Mission etab pedago ou edu : Aide aux élèves en situation de handicap	PU / PR
ART/CULT	ME PEDAGO/EDU : ACTIVITÉS CULTURE OU ART	Mission etab pedago ou edu : Activités culturelles ou artistiques	PU / PR
PART.ENT	ME PEDAGO/EDU : PARTENARIATS ENTREPRISES	Mission etab pedago ou edu : Partenariats entreprises	PU / PR
PART	ME PEDAGO/EDU : AUTRES PARTENARIATS	Mission etab pedago ou edu : Autres partenariats	PU / PR
MANIF/CHOR	ME PEDAGO/EDU : ORG MANIF CHORALE	Mission etab pedago ou edu : Organisation manif liées à la chorale	PU / PR
AUTRE MISS	ME PEDAGO/EDU : AUTRES MISSIONS	Mission etab pedago ou edu : Autres missions particulières	PU / PR
COOR.REP	COORDINATION RÉSEAU ÉDUCATION PRIORITAIRE	Coordination de réseau éducation prioritaire	PU
AUTRES.EP	AUTRES MISSIONS ÉDUCATION PRIORITAIRE	Autres missions au titre de l'éducation prioritaire	PU

# ECRANS STSWEB : MENU

Ressources
Services libres
Services et ARE
Services suppléants
<b>Indemnités</b>
Professeur principal
<b>Missions particulières</b>
Consultation
HSA
Bascule
Imports
Exports

- ❑ C'est dans le menu *indemnités* que se situe le sous-menu *missions particulières*
- ❑ **Accessibilité :**
  - En modification :
    - accès en année en cours (AC) seulement pour les chefs d'établissement n'ayant pas validé le calcul des HSA
    - accès en année en préparation (AP) après réception des nomenclatures.
  - En consultation :
    - accès en année précédente (AA)
    - accès en année en cours avec calcul des HSA validé
    - accès gestionnaire
    - accès en consultation



# ECRANS STSWEB : SYNTHÈSE IMP

EXEMPLES FICTIFS

Enveloppe						
Etablissement	Fonction	Nb unités allouées	Nb unités consommées	Solde	Histogramme consommation	
0311633G	ENS	25.00	6.959	18.041	27.84%	
0311633G	EDU	0.50	0.000	0.500		
0311691V	ENS	15.00	15.488	-0.488	103.25%	

Mission

Rechercher

Missions											
▲▼ Mission	▲▼ Ponctuelle	Début	Fin	+	Nom-Prénom	Fonction	Support	Taux	Nb unités	Période	
<u>AC.ELE.DIF</u>		01/09/2014	31/08/2015	+	BERANGE BERANGERE	ENS	0311691V - BIOTECHNOL	005	3.00	02/09/2014 - 30/09/2014	
<u>AUTRES.EP</u>		01/09/2014	31/08/2015	+	MICHEL JEAN MICHEL	DOC	0311691V - DOC LYCEES	001	0.25	01/09/2014 - 31/08/2015	
<u>CO.TECHNO</u>		01/09/2014	31/08/2015	+	VALERIE VALERIE	ENS	0311633G - LET MODERN	002	0.50	01/01/2015 - 31/08/2015	
					VALERIE VALERIE	ENS	0311633G - LET MODERN	003	1.00	01/09/2014 - 31/12/2014	
					FRAN FRANCOISE	ENS	0311691V - ANGLAIS	005	3.00	01/09/2014 - 31/08/2015	
<u>COOR.CYENS</u>		01/09/2014	31/08/2015	+	LAURI LAURIANE	ENS	0311633G - LANG.SIGNE	005	3.00	29/09/2014 - 04/07/2015	
					FRAN FRANCOISE	ENS	0311633G - ANGLAIS	003	1.00	01/09/2014 - 31/08/2015	
<u>COOR.DISC</u>	✓	01/09/2014	31/12/2014	+	MICHELLE MICHELLE	ENS	0311633G - MATHEMATIQ	005	3.00	01/09/2014 - 31/12/2014	

Enregistrement(s) 1 à 5, sur 7 trouvé(s)

Page(s) 1 • 2

- Attention, il s'agit d'exemples fictifs permettant de voir le fonctionnement de l'application.

## ECRANS STSWEB : ENVELOPPE

Enveloppe					
Etablissement	Fonction	Nb unités allouées	Nb unités consommées	Solde	Histogramme consommation
0311633G	ENS	25.00	6.959	18.041	27.84%
0311633G	EDU	0.50	0.000	0.500	
0311691V	ENS	15.00	15.488	-0.488	103.25%

- Il existe 1 enveloppe par établissement géré (UAA et UAJ) et par fonction EPP (à noter que les fonctions ADA, APP, CTR, DIR, DOC, EEI, ENS, FIJ et INJ consomment sur l'enveloppe ENS).
- Le nombre d'unités allouées correspond à la dotation faite par les gestionnaires académiques via les outils de gestion de budget dans les applications EPP et E3P, toujours par fonction EPP et établissement.
- Pour être au plus juste en fonction du type de mission, du taux et de la période, le calcul des unités consommées se fait de la manière suivante :  
(nombre de jours de l'indemnité / nombre de jours de la mission) \* nombre d'unités de l'indemnité
- Le solde est le nombre d'unités restantes ( nb unités allouées – nb unités consommées).  
Tout solde négatif est bloquant lors de la validation du calcul des HSA, donc il apparaît ici en rouge sur fond jaune.
- L'histogramme est le % de la consommation par rapport à dotation d'unités.

# ECRANS STSWEB : MISSIONS

EXEMPLES FICTIFS

Missions											
Mission	Ponctuelle	Début	Fin		Nom-Prénom	Fonction	Support	Taux	Nb unités	Période	
AC.ELE.DIF		01/09/2014	31/08/2015		BERANGE BERANGERE	ENS	0311691V - BIOTECHNOL	005	3.00	02/09/2014 - 30/09/2014	
AUTRES.EP		01/09/2014	31/08/2015		MICHEL JEAN MICHEL	DOC	0311691V - DOC LYCEES	001	0.25	01/09/2014 - 31/08/2015	
CO.TECHNO		01/09/2014	31/08/2015		VALERIE VALERIE	ENS	0311633G - LET MODERN	002	0.50	01/01/2015 - 31/08/2015	
					VALERIE VALERIE	ENS	0311633G - LET MODERN	003	1.00	01/09/2014 - 31/12/2014	
					FRAN FRANCOISE	ENS	0311691V - ANGLAIS	005	3.00	01/09/2014 - 31/08/2015	
COOR.CYENS		01/09/2014	31/08/2015		LAURI LAURIANE	ENS	0311633G - LANG.SIGNE	005	3.00	29/09/2014 - 04/07/2015	
					FRAN FRANCOISE	ENS	0311633G - ANGLAIS	003	1.00	01/09/2014 - 31/08/2015	
COOR.DISC	✓	01/09/2014	31/12/2014		MICHELLE MICHELLE	ENS	0311633G - MATHEMATIQ	005	3.00	01/09/2014 - 31/12/2014	

- Dans la partie Missions :
  - Les colonnes sont le nom de la mission, si elle est ponctuelle (coche verte) ou permanente et les dates de début et de fin de la mission.
  - Le bouton « - » supprime toute la mission, même si elle est faite par plusieurs personnes. Pour supprimer l'indemnité d'un seul agent il faut passer par la modification en suivant le lien sur le nom de la mission.
- Dans la partie Agents :
  - Les colonnes sont le nom et prénom, la fonction EPP, le support (établissement et discipline d'affectation), le taux et le nombre d'unités de l'indemnité, ainsi que la période de l'indemnité.
  - Pour une mission permanente, il peut y avoir plusieurs agents faisant la même mission sans contrôle sur les dates et le taux.
  - Pour les missions ponctuelles, il ne peut y avoir qu'un seul agent.
  - A noter qu'un agent ne peut faire 2 missions de même type en même temps (même avec un taux différent).

# ECRAN STSWEB : CRÉATION D'UNE IMP

Enveloppe						
Etablissement	Fonction	Nb unités allouées	Nb unités consommées	Solde		Histogramme consommation
0310024H	ENS	25.00	4.000	21.000	16.00%	
0310024H	EDU	8.00	2.000	6.000	25.00%	

**Ajouter une mission**

Mission :  \*      Commentaire :

Permanente     Ponctuelle

Début :  (jj/mm/aaaa) \*      Fin :  (jj/mm/aaaa) \*

Enseignant ou CPE *	Nom-Prénom	Support	Fonction	Taux	Nb unités	Début	Fin	
								<input type="button" value="+"/>

- A.ELE.SH
- AC.ELE.DIF
- AC.ELE.MIG
- ART/CULT
- AUTRE MISS
- AUTRES.EP
- CO.TECHNO
- COOR.APSA
- COOR.CYENS
- COOR.DISC
- COOR.NIVEN
- COOR.REP
- MANIF/CHOR
- PART
- PART.ENT
- REF.CULT
- REF.DS
- REF.NUM
- TUT.LYCEE

- L'enveloppe est toujours visible et est mise à jour « en direct » lors de la création.
- Liste des missions
- Choix du type de mission : permanente ou ponctuelle (attention le changement de type vide la partie Enseignant ou CPE si elle est déjà renseignée)
- Le champ commentaire n'est visible que sur cette page, il n'est pas visible dans EPP comme pour SUPPLE par exemple.
- Les dates de début et de fin de la mission sont fixes pour les missions permanentes.
- Pour les missions ponctuelles, il faut saisir les dates de début et de fin de la mission avant de choisir l'enseignant.

# ECRAN STSWEB : CRÉATION D'UNE IMP – LISTE AGENTS

Enseignants					
Nom		Discipline	Fonction		
<input type="text"/>		<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="button" value="Rechercher"/>	
▲▼ Enseignant ou CPE	▲▼ Fonction	Support	Modalité d'affectation	Date début - Date fin	
<input type="radio"/>	VINCENT ALAIN	DOC	0310024H - DOC LYCEES	STG	01/09/2014 - 30/09/2014
<input type="radio"/>	JUDY LEILA	DOC	0310024H - DOC LYCEES	STG	01/09/2014 - 31/08/2015
<input type="radio"/>	VINCENT VINCENT	DOC	0310024H - DOC LYCEES	TPD	01/09/2014 - 31/08/2015
<input type="radio"/>	ISABELLE FRANCOISE	DOC	0310024H - DOC LYCEES	TPD	01/09/2014 - 31/08/2015
<input type="radio"/>	HERVE CATHERINE	EDU	0310024H - EDUCATION	TPD	01/09/2014 - 31/08/2015
<input type="radio"/>	FRANCOISE ISABELLE	EDU	0310024H - EDUCATION	TPD	01/09/2014 - 31/08/2015
<input type="radio"/>	VINCENT NICOLE	EDU	0310024H - EDUCATION	TPD	01/09/2014 - 31/08/2015
<input type="radio"/>	PATRICK PATRICK DA	EDU	0310024H - EDUCATION	TPD	01/09/2014 - 31/08/2015
<input type="radio"/>	NICOLE NICOLAS JEAN	ENS	0310024H - LETT CLASS	TPD	01/09/2014 - 31/08/2015
<input type="radio"/>	DOMINIQUE DOMINIQUE	ENS	0310024H - ANGLAIS	TPD	01/09/2014 - 31/08/2015
<input type="radio"/>	JUDY JUDY	ENS	0310024H - MATHEMATIQ	TPD	01/09/2014 - 31/08/2015
<input type="radio"/>	CLAIRE VIRGINIE	ENS	0310024H - ALLEMAND	SUP	01/09/2014 - 18/10/2014
<input type="radio"/>	ELODIE CLAIRE	ENS	0310024H - HIST. GEO.	TPD	01/09/2014 - 31/08/2015
<input type="radio"/>	ELODIE ELODIE	ENS	0310024H - SC.ECO.SOC	STG	01/09/2014 - 31/08/2015
<input type="radio"/>	VIRGINIE ANNIE	ENS	0310024H - ECO.GE.COM	TPD	01/09/2014 - 31/08/2015

Enregistrement(s) 1 à 15, sur 151 trouvé(s) Page(s) 1 • 2 • 3 • 4 • 5 ≥ >>

- Liste des agents dont la fonction et le grade ouvrent droit à l'indemnité.
- Pour une mission ponctuelle, seuls les agents présents pendant la mission sont proposés.
- Même s'il est possible d'avoir plusieurs agents pour une même mission permanente, il faut les sélectionner 1 par 1.

# ECRAN STSWEB : CRÉATION D'UNE IMP - PERMANENTE

EXEMPLES FICTIFS

Enveloppe						
Etablissement	Fonction	Nb unités allouées	Nb unités consommées	Solde	Histogramme consommation	
0310024H	ENS	25.00	5.000	20.000	20.00%	
0310024H	EDU	8.00	2.000	6.000	25.00%	

Ajouter une mission

Mission : COOR.APSA \*      Commentaire :

Permanente     Ponctuelle

Début : 01/09/2014 (jj/mm/aaaa) \*      Fin : 31/08/2015 (jj/mm/aaaa) \*

Enseignant ou CPE *	Nom-Prénom	Support	Fonction	Taux	Nb unités	Début	Fin
	ELODIE ELODIE	0310024H - SC.ECO.SOC	ENS	003	1.00	01/09/2014	31/08/2015

- Le choix du taux définit le nombre d'unités consommées par l'agent, en fonction de la durée de la mission et de la période de l'indemnité.  
Rappel : consommation = (nb jours indemnité/nb jours mission) \* nb unités.
- Dans la partie enveloppe, le nombre d'unités consommées, le solde et l'histogramme sont recalculés automatiquement en fonction du choix fait dans la partie mission.

Rappel

Taux	Unité	Montant
001	0,25	312,50 €
002	0,5	625 €
<b>003</b>	<b>1</b>	<b>1 250 €</b>
004	2	2 500 €
005	3	3 750 €

# ECRAN STSWEB : CRÉATION D'UNE IMP - PONCTUELLE

Enveloppe						
Etablissement	Fonction	Nb unités allouées	Nb unités consommées	Solde	Histogramme consommation	
0311633G	ENS	25.00	4.345	20.655	17.38%	
0311633G	EDU	0.50	0.250	0.250	50.00%	
0311691V	ENS	15.00	2.258	12.742	15.05%	

Ajouter une mission

Mission :  \*

Commentaire :

Permanente  Ponctuelle

Début :  (jj/mm/aaaa) \*

Fin :  (jj/mm/aaaa) \*

Enseignant ou CPE \*

Support	Fonction	Taux	Nb unités	Début	Fin

- Pour les missions ponctuelles il faut, avant de choisir l'enseignant ou le CPE, définir les dates de début et de fin de la mission.
- Cela fera un filtre des agents disponibles à cette période.

# ECRAN STSWEB : CRÉATION D'UNE IMP - PONCTUELLE

EXEMPLES FICTIFS

**Enveloppe**

Etablissement	Fonction	Nb unités allouées	Nb unités consommées	Solde	Histogramme consommation
0311633G	ENS	25.00	4.345	20.655	17.38%
0311633G	EDU	0.50	0.500	0.000	100.00%
0311691V	ENS	15.00	2.258	12.742	15.05%

**Ajouter une mission**

Mission : REF.DS \*      Commentaire :

Permanente     Ponctuelle

Début : 01/11/2014 (jj/mm/aaaa) \*      Fin : 28/02/2015 (jj/mm/aaaa) \*

Enseignant ou CPE \*

Nom-Prénom	Support	Fonction	Taux	Nb unités	Début	Fin
FABIENNE FABIENNE	0311633G - EDUCATION	EDU	001	0.25	01/11/2014	28/02/2015

Valider    Annuler

- Pour les missions ponctuelles, les dates de début et de fin de l'indemnité, ne sont pas modifiables et sont bornées sur les dates de la mission, ou sur l'affectation de l'agent.
- Comme vu plus tôt pour les missions permanentes, la consommation d'unités, le solde et l'histogramme sont mis à jour en temps réel.
- Ici l'agent consomme :  $(120/120) * 0,25 = 0,250$  unité



# ECRAN STSWEB : CALCUL DE LA CONSOMMATION

## EXEMPLE 1 : MISSION PERMANENTE

EXEMPLES FICTIFS

Enveloppe						
Etablissement	Fonction	Nb unités allouées	Nb unités consommées	Solde	Histogramme consommation	
0311633G	ENS	25.00	0.000	25.000		
0311633G	EDU	0.50	0.000	0.500		
0311691V	ENS	15.00	0.250	14.750		

Missions										
▲ ▼ Mission	▲ ▼ Ponctuelle	Début	Fin	+	Nom-Prénom	Fonction	Support	Taux	Nb unités	Période
AUTRES.EP		01/09/2014	31/08/2015	+	ARNAUD ARNAUD	ENS	0311691V - OPTION F	001	0.25	01/09/2014 - 31/08/2015

- Exemple d'une mission permanente faite par 1 enseignant pour un taux 1 sur l'ensemble de la période

Il consomme :  $(365/365) * 0,25$  soit 0,250 unité

# ECRAN STSWEB : CALCUL DE LA CONSOMMATION

## EXEMPLE 2 : MISSION PONCTUELLE

EXEMPLES FICTIFS

Enveloppe					
Etablissement	Fonction	Nb unités allouées	Nb unités consommées	Solde	Histogramme consommation
0311633G	ENS	25.00	1.000	24.000	
0311633G	EDU	0.50	0.000	0.500	
0311691V	ENS	15.00	0.000	15.000	

Missions											
▲ ▼ Mission	▲ ▼ Ponctuelle	Début	Fin	+	Nom-Prénom	Fonction	Support	Taux	Nb unités	Période	
MANIF/CHOR	✓	01/12/2014	31/12/2014	+	M PIERRE M PIERRE	ENS	0311633G - EDU MUSICA	003	1.00	01/12/2014 - 31/12/2014	

- Une mission ponctuelle au taux 3 pour une période de 1 mois  
Il consomme :  $(31/31) * 1$  soit 1 unité

# ECRAN STSWEB : CALCUL DE LA CONSOMMATION

## EXEMPLE 3 : PÉRIODE SUR UNE MISSION PERMANENTE

EXEMPLES FICTIFS

Enveloppe						
Etablissement	Fonction	Nb unités allouées	Nb unités consommées	Solde	Histogramme consommation	
0311633G	ENS	25.00	0.000	25.000		
0311633G	EDU	0.50	0.000	0.500		
0311691V	ENS	15.00	0.238	14.762		

Missions										
▲▼ Mission	▲▼ Ponctuelle	Début	Fin		Nom-Prénom	Fonction	Support	Taux	Nb unités	Période
AC.ELE.DIF		01/09/2014	31/08/2015		BERANGE BERANGERE	ENS	0311691V - BIOTECHNOL	005	3.00	02/09/2014 - 30/09/2014

- Une mission permanente au taux 5 pour un enseignant sur une période de 29 jours (les dates de début et de fin sont incluses)

L'agent consomme :  $(29/365) * 3$  soit 0,238 unité

# ECRAN STSWEB : CALCUL DE LA CONSOMMATION

## EXEMPLE 4 : MISSION PERMANENTE PAR PLUSIEURS AGENTS

EXEMPLES FICTIFS

Enveloppe						
Etablissement	Fonction	Nb unités allouées	Nb unités consommées	Solde	Histogramme consommation	
0311633G	ENS	25.00	1.814	23.186		
0311633G	EDU	0.50	0.500	0.000	100.00%	
0311691V	ENS	15.00	0.175	14.825		

Missions										
▲ ▼ Mission	▲ ▼ Ponctuelle	Début	Fin	+	Nom-Prénom	Fonction	Support	Taux	Nb unités	Période
COOR.DISG		01/09/2014	31/08/2015	+	KARINE KARINE	ENS	0311633G - HIST. GEO.	004	2.00	01/05/2015 - 31/08/2015
					FREDERIC FREDERIC	ENS	0311691V - TECHNOLOGI	003	1.00	30/03/2015 - 30/04/2015
					MICHEL JEAN MICHEL	DOC	0311691V - DOC LYCEES	003	1.00	30/03/2015 - 30/04/2015
					FABIENNE FABIENNE	EDU	0311633G - EDUCATION	002	0.50	01/09/2014 - 31/08/2015
					KARINE KARINE	ENS	0311633G - HIST. GEO.	004	2.00	01/09/2014 - 27/03/2015

- Pour une même mission permanente il peut y avoir plusieurs agents, d'établissements rattachés (type SEGPA) et de périodes différents.
- 1 même agent peut faire une même IMP tant que les périodes ne se chevauchent pas.
- Ex : Karine Karine:  
 du 01/09/2014 au 27/03/2015 :  $(208/365) * 2 = 1,140$   
 du 01/05/2015 au 31/08/2015 :  $(123/365) * 2 = 0,674$   
 consommation totale : 1,814 unités
- Ex : établissement 0311691V fonction ENS :  
 Frederic Frederic (ENS): du 30/03/2015 au 30/04/2015 :  $(32/365) * 1 = 0,0876$   
 Michel Jean-Michel (DOC) : du 30/03/2015 au 30/04/2015 :  $(32/365) * 1 = 0,0876$   
 Soit une consommation pour l'établissement : 0,175 unité

## STSWEB : IMP - VALIDATION

Enveloppe					
Etablissement	Fonction	Nb unités allouées	Nb unités consommées	Solde	Histogramme consommation
0311633G	ENS	25.00	12.000	13.000	48.00%
0311633G	EDU	0.50	0.000	0.500	
0311691V	ENS	15.00	15.250	-0.250	101.67%

- La prise en compte des IMP en paye se fait, comme pour les HSA, après validation de la mise en paie des campagnes de répartition de services.
- Lors du calcul des HSA, un contrôle est fait sur chaque enveloppe, si un solde négatif est présent il ne sera pas possible de valider le calcul.
- IMP ponctuelles sont payées en 1 seule fois après service fait.
- IMP permanentes sont payées par mois sur 9 mois (comme les HSA) en fonction de la période

## STSWEB : IMP - EDITION


- Comme pour les autres indemnités, il est possible d'éditer soit la liste de toutes les IMP, soit les attestations.
- Pour les attestations, seules les indemnités prises en compte en paye sont disponibles (donc après validation des campagnes).
- Les IMP prises en compte par la paye sont aussi présentes, à titre indicatif, dans l'état des VS des enseignants.


## AIDE EN LIGNE ET SIMULATION

**Indemnités de missions particulières (IMP)** Accès...




Cette page permet de gérer les indemnités de missions particulières <sup>?</sup> avec contrôle d'enveloppe. C'est à dire de créer, modifier ou supprimer l'indemnité tout en ayant une vision globale de l'enveloppe des dotations de l'indemnité.

Les indemnités de missions particulières sont des missions exercées par certains enseignants au sein de l'établissement.  
Ces missions sont définies par un type de mission, un taux et une période. Chaque mission peut-être effectuées par un ou plusieurs enseignants sur des périodes différentes avec des taux différents (selon l'implication de chaque enseignant)

 A noter qu'à la différence des autres indemnités celles-ci sont soumises à la validation par campagne (comme les HSA). Lors d'une campagne de répartition de service (de rentrée ou de mise à jour) les contrôles sont aussi portés sur la consommation de l'enveloppe de l'IMP, ces contrôles peuvent être bloquant en cas de dépassement de l'enveloppe allouée pour l'UAA et le programme.

**Simulation :**  
 [Comment créer une indemnité de missions particulières.](#)

**Actions :**

Action	Cliquer sur...	Suivre...
Ajouter une nouvelle indemnité		
Modifier une indemnité existante	<a href="#">[lien mission]</a>	

- Comme lors de l'arrivée des fonctionnalités « services des suppléants » ou « pondération REP+ », dans l'aide en ligne est disponible une simulation permettant de voir le fonctionnement de l'application pas à pas.
- N'hésitez pas en parler aux chefs d'établissement lors de vos formations.

# CALENDRIER PRÉVISIONNEL

- 15 Avril 2015 : version EPP VE1503 (architecture bud. IMP)
- 8 et 10 Juin 2015 : versions EPP privé VP1506 et EPP VE1506 (complément de la VE1503)
- 30 juin : classe virtuelle de présentation des évolutions STSWeb : indemnités de mission particulière (IMP)
- Début septembre : version Paye
- Mi septembre : version STSWeb V10.0.0 contenant les évolutions IMP et pondérations 1TER et STS (cette version ne remet pas en cause les services saisis par les chefs d'établissements au titre de la rentrée 2015)
- Mi septembre : classe virtuelle de présentation des nouveautés STSWeb : Pondérations et indemnités de sujétion
- Début octobre : version STSWeb V10.0.1 contenant les indemnités de sujétion



## QUESTIONS...

Ne pas oublier le projet SESAM « Mesures de rentrée 2015 » pour toutes questions liées aux décrets ORS et IMP.

Merci et à bientôt